



pension alimentaire trop élevée

Par **jojo80**, le **15/12/2011** à **16:19**

bonjour,

je suis divorcé et depuis 3 semaine mon ex femme a obtenue la garde de notre fille et je l'ai un weekend sur 2!

le juge a estimé que je devais payer 130 euros de pension alors que mes ressources sont moindre !!

je ne suis pas de mauvaise fois je payerai ce que je pourrai avec les moyens que j'ai .

si elle décide de m'attaquer en justice , quesque je risque sachant que je ne pourrait pas donner la totalité de la somme ???

j'ai besoin d'aide svp!!!

Par **Laure11**, le **15/12/2011** à **16:55**

Si le JAF a estimé que le montant de la pension serait de 130€, c'est qu'il avait ses raisons.

[citation]*que mes ressources sont moindre !!*
[/citation]

C'est impossible, vous percevez au moins le montant du RSA !!!

[citation]si elle décide de m'attaquer en justice , quesque je risque sachant que je ne pourrait pas donner la totalité de la somme ???
[/citation]

Vous verrez votre dette augmenter avec des frais d'huissiers supplémentaires. Vous risquez une saisie sur salaire (si vous travaillez) et (ou) une saisie de vos biens (meubles, voiture, etc...)

Et n'oubliez pas que la pension est pour votre fille.

Par **jojo80**, le **15/12/2011** à **17:11**

je suis salarié mais avec tte mes factures et mon maigre salaire je vais être dans une situation très délicate !

je ne suis pas de mauvaise fois je vais payer ce que je peut

j'ai l'impression que nous les hommes sommes fait que pour subir et payer et rien n'ai fait pour nous aider !!
et pour vous répondre le jaf n'a même pas étudié mon dossier a fond il a estimé son montant sans prendre en compte mes revenus et ce que je paye !
je précise que je n'avait pas d'avocat car pas de moyens et je suis a la limite pour obtenir l'aide juridictionnelle !!!
et bien-sur pour faire apl il me faut un avocat donc du coup je ne peut pas !!!

Par **Laure11**, le **15/12/2011 à 18:44**

[citation]*j'ai l'impression que nous les hommes sommes fait que pour subir et payer et rien n'ai fait pour nous aider !!*
[/citation]

Vous n'arriverez à rien avec ce genre de réflexion complètement ridicule.

Ne dites pas que le JAF n'a pas étudié votre dossier ! et je peux vous dire que 130€ par mois pour un enfant, c'est peu !

Avez-vous droit à l'Aide Juridictionnelle partielle ?

Par **jojo80**, le **15/12/2011 à 19:56**

vraiment un forum de merde!!

Par **Claralea**, le **15/12/2011 à 20:25**

Et si vous viviez toujours avec votre femme, votre fille vous couterait certainement plus que 130 euros par mois ! Donc tentez de ne pas payer ou pas la totalité, et comme vous l'a dit Laure11, ça va vous couter très cher. N'oubliez pas non plus de réévaluer la pension tout les ans. Votre ex peut demander des arriérés de pension alimentaire sur les 5 dernières années.

Si vous ne payez pas ou pas la totalité, elle pourra aller chez un huissier avec le jugement pour un paiement direct, et il fera une saisie sur votre salaire, ce sera donc votre patron qui "paiera" la PA sur votre salaire

Quant à votre réflexion sur le "forum de merde", sachez que vous aurez la même réponse sur tous forums juridiques sérieux. Nous ne sommes pas là pour vous donner les réponses que vous attendez, mais des réponses juridiques. Nous ne faisons pas les lois.

Donc un "merci" de vous avoir répondu serait bienvenu

Par **Laure11**, le **16/12/2011** à **12:24**

jojo80,

Il y a des permanences gratuites de juristes au sein de votre commune. Renseignez-vous auprès de votre Mairie.

Vous pourrez avoir confirmation de tout ce qui vous a été dit ici.

Vous allez peut-être comprendre que le problème vient de vous et non des autres.